

une UE Autiste d'un SESSAD , implantée en école maternelle

académie
Dijon **É**

MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



- 3^{ème} plan autisme (2013-2017)

Objectifs

- faire progresser la scolarisation en milieu ordinaire ou en dispositifs spécifiques.
- coopération entre ESMS et établissements scolaires.
- La programmation des unités d'enseignement en école maternelle.

- 30 unités d'enseignement dans des écoles maternelles (une par académie)
- Cette mesure bénéficie d'un double financement :
 - La création de 30 postes d'enseignants spécialisés.
 - Une enveloppe médico-sociale de 2,8 millions € pour la création de 30 UE par extension de capacité d'établissements ou de services médico-sociaux permettant l'accompagnement global, dont la scolarisation, d'enfants âgés de 3 à 6 ans.

- Le choix des partenaires scolaires sera guidé notamment par les critères suivants, sans ordre de priorité :
 - Disponibilité de locaux adéquats dans une école maternelle
 - Accueil favorable de l'équipe éducative
 - Fort Volontarisme de la commune d'implantation, notamment en ce qui concerne les conditions de la mise à disposition des locaux qui seront précisées dans une convention spécifique unissant l'ESMS et la collectivité territoriale



- Cahier des charges très précis et rigoureux :
 - 7 enfants 3 ans / exceptionnellement 4
 - situation géographique ou la densité de population permettra l'accompagnement de sept enfants au plus près de leur domicile
 - Présence Journée complète
 - Présence forte SESSAD (1/1 presque toujours)
 - les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS et l'ANESM (Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux)

- Choix des partenaires et localisation :
 - Choix de la Côte d'Or et du SESSAD Centre Aurore (« Pôle Autisme » existant de l'Acodège)
 - Recherche d'un site convenant au cahier des charges → Quetigny Fontaine au Jardin :
 - Disponibilité locaux,
 - Situation géographique « Grand Dijon »
 - Partenariats antérieurs importants dans ce domaine,
 - Équipe municipale et Équipe école partantes
 - Information des autres partenaires au cours d'une réunion au rectorat

l'identification des enfants susceptibles de bénéficier d'un accompagnement et d'une scolarisation en UE maternelle a fait l'objet **d'un travail concerté organisé par l'Agence Régionale de Santé et le Rectorat, réunissant a minima la MDPH et l'équipe pluridisciplinaire de diagnostic.**

Cette identification tient compte du processus diagnostique en cours, des éléments nécessaires pour que l'orientation soit prononcée par la CDAPH, et de l'élaboration du projet personnalisé de scolarisation

- **Age**

- Les enfants accueillis sont ceux de la classe d'âge du préélémentaire. Le principe est celui d'une scolarisation au plus tôt (année civile des 3 ans), et d'un accompagnement durant 3 années maximum, même si cette durée peut être révisée en cours de scolarisation pour divers motifs

- **Effectifs**

- Les UE sont des unités scolarisant 7 enfants (effectif atteint ce jour)

• Admission

- L'admission est prononcée par le directeur du service auquel l'UE est rattachée. Elle est précédée d'une orientation prononcée par la CDAPH ; celle-ci doit être la plus précise possible **et identifier le mode de scolarisation au sein de l'UE, et pas seulement l'orientation vers le service de rattachement de l'unité.**
- La procédure d'admission permet de présenter la structure et son fonctionnement aux parents dont les enfants seront scolarisés dans l'UE.

- **Le projet**

- Mettre en place, pour des enfants de 3 à 6 ans avec autisme ou autres TED, un cadre spécifique et sécurisant permettant de moduler les temps individuels et collectifs (au sein de l'unité et au sein de l'école) autour :
 - D'un parcours de scolarisation s'inscrivant dans le **cadre des programmes de l'Education Nationale et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.**
 - D'interventions **éducatives et thérapeutiques précoces, en lien avec le projet personnalisé de scolarisation.**

- Rappel des programmes de l'école maternelle
 - S'approprier le langage, découvrir l'écrit ;
 - Devenir élève ;
 - Agir et s'exprimer avec son corps ;
 - Découvrir le monde ;
 - Percevoir, sentir, imaginer, créer.

- **Stratégies et outils pour les activités et interventions éducatives, thérapeutiques et pédagogiques :**
 - Les stratégies élaborées par les intervenants doivent intégrer les recommandations de bonnes pratiques professionnelles publiées par la HAS et l'ANESM. Elles devront être rédigées à l'ouverture de l'UE, puis enrichies régulièrement en fonction des pratiques effectives, des résultats obtenus, des formations suivies par les professionnels composant l'équipe de l'UE, mais également au regard de l'évolution de l'état des connaissances sur les TED.

Le projet de l'UE visera la scolarisation des élèves en milieu scolaire ordinaire à l'issue des trois années d'accompagnement, ou en cours.

Le projet comprendra par conséquent des temps de décrochage en classe ordinaire, accompagnés par un membre de l'équipe, qui seront organisés en fonction du PPS et du PIA de l'élève.

Ces temps seront progressivement augmentés et ajustés aux possibilités et besoins de l'élève.

- Equipe :
 - Un enseignant spécialisé (préférentiellement option D - troubles des fonctions cognitives)



- Une équipe médico-sociale, qui peut être constituée de *Professionnels éducatifs* : moniteurs-éducateurs, éducateurs spécialisés, éducateurs de jeunes enfants, aides médico-psychologiques, *Professionnels paramédicaux* : orthophoniste et psychomotricien pour des interventions individuelles et collectives, coordonnées avec l'organisation des activités au sein de la classe; Psychologue.



- **Formation** : La formation du personnel est une condition nécessaire à la création d'une UE.
 - Une phase initiale de formation commune, précédant l'ouverture effective de l'UE, réunissant les professionnels de l'unité, mais également pour tous les modules les parents, du personnel de l'école et d'autres professionnels amenés à intervenir auprès des élèves de l'UE.
 - Des formations spécifiques, plus ciblées, organisées régulièrement et intégrées aux plans de formation











académie
Dijon



- Où en sommes nous ?

Check List	
Enseignant	✓
Equipe SESSAD	✓
Formation	✓
Locaux	✓
Convention	✓
Information partenaires	✓
Notifications / Admissions	17/09 : 3 - aujourd'hui 6 admis 7 notifiés
Imprévus et impondérables	Il y en a ... et il y en aura encore